

☐ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 25 juin 2025

Délibération n° 2025-24DEPARTEMENT DE
L'ESSONNEARRONDISSEMENT
D'ÉVRY*Nombre de membres*

En exercice : 35

Votants : 35

Date de convocation :
18/06/2025**Pour : 35**

Publiée le :

30-06-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Boubou SOW, Virginie BUISSON, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Thibault MANCHON, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS

Excusés représentés : Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Marianne DURANTON, Véronique ALIX pouvoir à Elisabeth ROLANDO, Julien FENES pouvoir à Augustin DUMAS, Yannick LEMAIRE pouvoir à Jean-Michel BRUN, Marlène LATOUR pouvoir à Isabelle LEPERS, Pierre SPINOSA pouvoir à Maimouna N'DIAYE, Erik VILLEGER pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin DUMAS

Objet : Approbation des conditions d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine DSU au titre de l'exercice 2024**Le Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2334-15 et L1111-2,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 (JO du 14 mai 1991) qui institue en vertu de son article 7 une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit en vertu de son article 11 la présentation annuelle par l'assemblée délibérante d'un rapport relatif aux actions menées en matière de DSU,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, dite Loi de finances pour 2022, qui modifie en vertu de son article 194 les modalités de répartition de la DSU pour les communes,

Vu l'exécution du budget principal décrite au Compte Financier Unique pour l'exercice 2024,

Vu l’avis de la commission Finances du 21 juin 2025,

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel et spécifique à l’utilisation de la DSU, notamment pour l’exercice 2024,

Considérant les rapports d’activité des services et les différentes actions réalisées en ce sens tout au long de l’année 2024,

DÉLIBÈRE et

APPROUVE l’utilisation de la dotation pour l’exercice 2024, comme suit :

Aides directes aux associations locales pour l’animation sportive, sociale et culturelle	145 191 €
Subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)	547 000 €
Actions en faveur de la jeunesse	640 334 €
Actions en faveur de l’enfance	2 194 905 €
Actions en faveur de la petite-enfance	3 459 970 €
Initiatives en faveur du développement du sport	906 918 €
Développement des activités culturelles et artistiques	1 720 144 €

Le total des dépenses pour l’ensemble des actions s’élève à : 9 614 462 M€ (*neuf millions six cent quatorze mille quatre cent soixante-deux euros*).

PRÉCISE que les sommes ainsi que leur répartition sont décrites au Compte Financier Unique du budget principal 2024 de la Commune de Morsang-sur-Orge.


Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

